



Peut on porter plainte contre un maire pour abus de pouvoir

Par Lila1980

Le litige

Le domaine des lacs de thaon les Vosges est payant de 9h à 18h

Or sur leur site il est précisé payant de 13h à 18h

J'ai contacté la mairie pour leur signifier mon incompréhension

On m'explique que cela a été voté

Consultez le décret

J'ai eu accès à ce décret

En aucun cas il est notifié l'horaire

C'est inadmissible j'ai le sentiment qu'on nous vole

Est ce que je peux porter plainte

Merci

Par ESP

Bonjour

A quelle heure avez vous été verbalisé ?